

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

VILLE d'HAZEBROUCK

OBJET

N°2023/020

DOMAINE ET PATRIMOINE (3.2)

**Echange de parcelles avec soulte
au profit de la commune
rue de la Libération**

Envoyé en préfecture le 17/02/2023

Reçu en préfecture le 17/02/2023

Publié le

S²LOW

ID : 059-215902958-20230208-DELIB020CM0223-DE



EXTRAIT DU PROCES VERBAL

**des Délibérations du Conseil Municipal
d'HAZEBROUCK**

SEANCE DU MERCREDI 8 FEVRIER 2023

L'An deux mille vingt-trois, le huit février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune d'HAZEBROUCK s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur le Maire et sur la convocation faite par lui le trente et un janvier deux mille vingt-trois.

Conseillers en exercice au jour de la séance : 35

Présents : 27 Absents ayant donné pouvoir : 6 Absents : 2

PRESENTS : M. Valentin BELLEVAL, Maire,
M. GRIMBER, Mme DORMION-ROUSSEZ, M. BAILLEUL, M. DUHOO,
Mme BRISBART, Mme SAUZEAU, M. BURGHELLE, Mme SCHERRIER
Adjoints,

M. DENTENER, Mme FERLIN, Mme DELECOEUILLERIE, M. DELVA,
M. Philippe DUHAMEL
Conseillers Municipaux Délégués,

Mme NUNS, Mme PATOUX, M. MEIRLAND, M. DEVOS,
Mme SCHOONHEERE, M. TIBERGHIE, Mme DEPELCHIN,
M. DECOOPMAN, Mme LIONET, Mme BELVAL, Mme DAUCHEZ,
Mme REYNAERT, M. PERLEIN (Arrivé à 19H30, prend part au vote à
compter de la question 2023/001)
Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :

Mme FLORQUIN-BLONDEL	qui a donné pouvoir à M. GRIMBER
M. Gaël DUHAMEL	qui a donné pouvoir à M. BELLEVAL
Mme BOUQUET	qui a donné pouvoir à Mme BRISBART
M. FIOEN	qui a donné pouvoir à Mme SAUZEAU
M. LECLERCQ	qui a donné pouvoir à M. MEIRLAND
M. COTTE	qui a donné pouvoir Mme DEPELCHIN

ABSENTS :

Mme ANDRE, M. DEBAECKER

Lesquels Membres présents forment la majorité de ceux en exercice aux termes de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Secrétaire de Séance : Monsieur Adrian MEIRLAND

Considérant la demande formulée par Monsieur et Madame DEROO, domiciliés 8 rue de la Libération à Hazebrouck afin d'acquérir une emprise communale à extraire de la parcelle communale CH n° 27 d'une superficie d'environ 13 m², afin d'y aménager un garage avec accessibilité PMR ;

Considérant la précédente délibération du Conseil Municipal ayant constaté la désaffectation et prononcé le déclassement du domaine public communal de l'emprise représentant une superficie d'environ 13 m² (dont la dénomination cadastrale est en cours) nécessaire pour la réalisation dudit projet ;

Considérant qu'une emprise d'environ 5 m² située sur la parcelle de Monsieur et Madame DEROO doit également être cédée au profit de la commune, pour l'intégrer dans le domaine public communal.

Considérant la nécessité de procéder à une régularisation foncière, en établissant un échange de parcelles entre la Commune d'Hazebrouck et Monsieur et Madame DEROO ;

Considérant l'avis en date du 12 janvier 2023 rendu par les services de l'Etat fixant le prix de cession au montant de 13€ le mètre carré ;

Considérant que cet échange sera réalisé avec soulte au profit de la commune ;

Les parcelles concernées sont les suivantes :

PROPRIETAIRE	REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE (ENVIRON)	NATURE	PRIX (+/-13 €/m ²)
A Commune d'Hazebrouck	A déterminer Cession à Monsieur et Madame DEROO	13 m ²	Terrain	169 €
B Monsieur et Madame DEROO	CH 27p Cession à la commune	5 m ²	Terrain	65 €
Soulte en faveur de la commune		A - B 8m ²		A - B 104 €

Attendu que la rédaction de l'acte dont les frais sont à la charge de l'acquéreur sera confiée à l'office notarial de Maîtres VASSEUR ET DOREMIEUX, située à Hazebrouck ;

IL EST DEMANDÉ AU CONSEIL MUNICIPAL :

- D'autoriser l'échange, entre la Commune d'Hazebrouck et Monsieur et Madame DEROO, de l'emprise d'environ 5 m² (CH27p) et de l'emprise d'une superficie d'environ 13 m² dont les références cadastrales sont en cours de détermination,

- De dire que cet échange sera réalisé avec soulte au profit de la commune pour un montant d'environ 104 euros (13 € le mètre carré), les frais annexes demeurant à la charge de l'acquéreur,

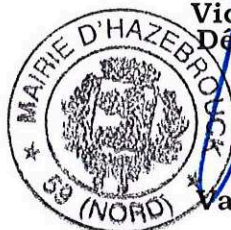
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à ce dossier.

LE VOTE a donné les résultats suivants :

**ADOpte à L'UNANIMITÉ
(33 voix pour)**

**Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus
(suivent les signatures)
POUR COPIE CONFORME**

Le Maire,
Vice-Président du Conseil
Départemental du Nord,



Valentin BELLEVAL
Valentin BELLEVAL

Le Secrétaire de séance,



Adrian MEIRLAND
Adrian MEIRLAND